

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
14e séance
tenue le
lundi 16 octobre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- a) PREPARATIFS D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000) (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.14
18 octobre 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE

a) PREPARATIFS D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000) (A/44/41) (suite)

1. M. COREA (Président du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement) rappelle que le Comité spécial a tenu trois sessions, à savoir une session d'organisation et deux sessions sur les questions de fond. La première session de fond, tenue au mois de juin, a été consacrée à un échange de vues sur le caractère général et les objectifs de la stratégie internationale du développement. A sa deuxième session de fond, tenue en septembre, le Comité s'est penché sur l'adoption de la structure à donner à cette stratégie. Les travaux de cette session se sont déroulés dans une atmosphère extrêmement positive et constructive. La coopération dont ont fait preuve toutes les délégations pour faire des préparatifs de la stratégie un succès augure bien de l'avenir des travaux du Comité. Cette session a vu se manifester une nette convergence de vues sur les principaux thèmes à retenir pour la stratégie, qui a été au-delà des espérances puisqu'elle a permis de dégager un schéma assez précis pour la stratégie. Certains groupes de pays ont pu s'entendre sur les thèmes à retenir pour la stratégie, mais le Comité n'a pas disposé de suffisamment de temps pour procéder à un échange de vues avec l'ensemble des groupes.

2. La prochaine session du Comité spécial, qui se tiendra en janvier, durera deux semaines, soit une de plus que les précédentes. Elle permettra d'approfondir un certain nombre de thèmes. M. Corea souhaiterait que le Comité spécial organise ses travaux de façon à pouvoir examiner chacun de ces thèmes, sur la base desquels on pourra élaborer le texte définitif de la stratégie. Il pourrait commencer par brosser un tableau général de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et par examiner des possibilités et des défis associés à cette décennie, puis étudier la question de la relance du processus de développement, notamment dans les pays du tiers monde. Il devra également aborder les problèmes particuliers tels que l'atténuation de la pauvreté, l'environnement et la mise en valeur des ressources humaines, en recherchant les moyens de combler l'écart qui se creuse entre les pays en développement et les pays développés sur le plan non seulement du développement général mais aussi des ressources et des connaissances techniques. Le Comité spécial devra également examiner les questions et les objectifs sectoriels qui devront être formulés dans la stratégie. L'ensemble des organes des Nations Unies sont invités à apporter leur contribution à cette entreprise. Dans l'examen du processus de développement, le Comité spécial se penchera par ailleurs sur les problèmes régionaux tels ceux des pays les moins avancés et les pays insulaires en développement. Il devra enfin étudier la question des activités complémentaires et, dans cet ordre d'idées, prévoir des mécanismes d'exécution et de suivi de la stratégie.

(M. Corea)

3. Ces six grandes catégories de questions devront figurer dans le schéma pour la stratégie que M. Corea espère voir mettre au point avant la session de janvier. Il ne s'attend pas à ce que la stratégie résolve l'ensemble des problèmes qui apparaîtront au cours de la prochaine décennie, mais à ce qu'elle pose les jalons d'une nouvelle phase de la coopération entre les Etats en vue d'établir un consensus sur un certain nombre de problèmes.

4. M. RAZALI (Malaisie), s'exprimant au nom du Groupe des 77, dit que la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement offre l'occasion d'effacer l'image des années 80, la décennie perdue pour le développement, et de s'entendre sur une série d'objectifs généraux et sectoriels, assortis d'indicateurs de progrès, qui permettraient d'améliorer l'environnement international et d'éliminer les facteurs négatifs qui font obstacle au processus de développement. De l'avis de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Belgrade, la stratégie internationale du développement devrait permettre de dégager un cadre cohérent pour la relance de la coopération internationale dans les années 90 et de définir les engagements à prendre pour assurer, dans l'intérêt de tous, le progrès économique et social des pays en développement. Lors de la deuxième session de fond du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement, le Groupe des 77 a présenté une proposition de schéma pour la stratégie. Dans le cadre des consultations officieuses tenues durant cette même session, la Communauté européenne a également présenté un document officieux qui constituait sa réponse aux vues du Groupe des 77. Le Groupe des 77 et la Communauté européenne ont estimé que le document de la Communauté européenne pourrait, moyennant certaines modifications destinées à tenir compte des vues de toutes les parties intéressées, servir de schéma pour la stratégie. Mais, faute de temps, le Comité spécial n'a pu aboutir à une conclusion finale sur ce schéma.

5. M. Razali estime, comme M. Corea, qu'il faudrait s'entendre sur le texte définitif du schéma pour la stratégie avant la prochaine session de fond en profitant du fait qu'un consensus sur cette question est très proche et que les membres du bureau du Comité spécial participent à la session en cours de l'Assemblée générale. De plus, les débats de la Deuxième Commission seraient facilités par les contributions que les différents organes intergouvernementaux des Nations Unies et les commissions régionales pourraient apporter aux travaux du Comité spécial.

6. De l'avis du Groupe des 77, le schéma pour la stratégie devrait prévoir un chapitre pour chacun des éléments ci-après : préambule, objectifs généraux, objectifs sectoriels et directives générales, rôle des organes des Nations Unies, et examen et évaluation. Le schéma devrait insister sur quatre thèmes principaux qui ne figuraient pas dans la précédente stratégie, à savoir la crise de la dette extérieure, l'élimination de la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines et les produits de base. Par ailleurs, la stratégie à venir devrait continuer à traiter de questions comme le commerce international, les courants de ressources, la technologie, l'industrialisation, l'alimentation et l'agriculture, les pays les moins avancés, les pays insulaires et les pays enclavés en développement. Le Groupe des 77 est prêt à accueillir favorablement toute initiative tendant à aboutir à un accord officiel sur le schéma pour la nouvelle stratégie.

7. M. PASHKEVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie), prenant également la parole au nom de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la RSS d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, rappelle que ces pays ont exposé leur position en détail dans le document A/AC.232/L.4. La stratégie internationale du développement, outre de relever les défis posés par le fossé qui sépare les pays pauvres des pays riches, la montée du sous-développement, l'instabilité monétaire, la distorsion des échanges commerciaux et des flux financiers, la crise de la dette, le chômage chronique, la détérioration de l'environnement, doit encourager les progrès dans des domaines où un consensus se fait jour, contribuer à rapprocher les points de vue et équilibrer harmonieusement les intérêts nationaux, régionaux et universels pour promouvoir un développement stable et une croissance de qualité dans tous les Etats.

8. Nombre d'idées intéressantes et novatrices ont déjà été exprimées au sujet de la stratégie devant le Comité spécial plénier : il reste maintenant à déterminer les points communs de ces approches et à définir la marche à suivre. Le Comité spécial, s'il n'a pas pu, lors de sa deuxième session, arrêter le schéma de la stratégie, a néanmoins défini certains de ses éléments fondamentaux, à savoir le bilan des années 80 et l'analyse des principales tendances économiques et sociales de la prochaine décennie, les solutions à apporter aux problèmes prévisibles, le renforcement du rôle de l'ONU dans les domaines économique et social et l'examen et l'évaluation de l'application de la stratégie. Lors des prochaines sessions, il sera particulièrement important de parvenir à un accord sur les principes à suivre pour coordonner les mesures prises dans les pays développés et dans les pays en développement en vue de résoudre les grands problèmes économiques mondiaux et notamment la crise de la dette. Il serait également utile de tenir compte des nouveaux domaines d'activité économique de l'ONU dans la stratégie. Plus particulièrement, les travaux en cours concernant l'identification précoce, l'analyse et le suivi des problèmes économiques mondiaux pourraient être mis à profit au stade de l'examen de l'application de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie.

9. M. KUECK (République démocratique allemande) dit que la deuxième session du Comité spécial plénier a permis de progresser sur la voie d'un accord sur la nature, les objectifs et les éléments essentiels de la stratégie. Elle a également permis d'élaborer un programme de travail concret en vue de la session de janvier 1990 du Comité. Il reste encore beaucoup à faire pour harmoniser les vues qui diffèrent notamment sur le champ d'application de la stratégie, l'évaluation équilibrée des mesures nationales et internationales à prendre en vue de la croissance et du développement, et le rôle des éléments quantitatifs et qualitatifs de la croissance.

10. En dernière analyse, la stratégie vise à renforcer la coopération internationale ainsi que la coopération multilatérale des Etats dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de manière à répondre aux exigences mondiales du développement économique et social, compte tenu des intérêts légitimes de toutes les parties. Les négociations relatives à la stratégie devraient donc tout d'abord

(M. Kueck, Rép. dém. allemande)

porter sur l'identification des défis que l'on peut s'attendre à devoir relever dans les années 90 en ce qui concerne la croissance et le développement économique des Etats. Il faudrait notamment s'assurer que le passage actuel de l'affrontement à la détente est irréversible, que le principe du désarmement pour le développement est appliqué et que les relations économiques internationales deviennent plus prévisibles. Il faudra en outre dûment tenir compte de la complexité des processus en cours dans les domaines politique, économique et social. L'interdépendance économique croissante des Etats impose notamment de considérer l'économie mondiale dans son ensemble aussi bien lorsqu'on établit les politiques économiques nationales que lorsqu'on élabore une nouvelle stratégie internationale du développement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

11. La nouvelle stratégie devrait comporter cinq articulations principales. Premièrement, un préambule et une partie consacrée aux objectifs généraux dresseraient l'inventaire des besoins à satisfaire dans les années 90 au titre de la relance généralisée et de la croissance accélérée de l'économie des Etats, en particulier des pays en développement. Deuxièmement, il faudrait s'entendre sur les mesures internationales et nationales à prendre pour assurer cette accélération de la croissance économique, en particulier dans les pays en développement. Il s'agirait par exemple de normaliser les relations commerciales internationales en éliminant notamment les déséquilibres du système monétaire et financier international; de protéger l'environnement et d'en gérer l'utilisation de façon rationnelle; de promouvoir un transfert de technologie non discriminatoire; d'améliorer la coordination des politiques macro-économiques des Etats en y associant tous les groupes de pays, et de prendre des mesures pour faire appliquer le principe du désarmement pour le développement. Troisièmement, il faudrait s'entendre sur les activités à entreprendre aux niveaux international et national pour résoudre certains problèmes particulièrement urgents des pays en développement, à savoir la réduction de la pauvreté et du sous-développement, le règlement du problème de la dette, la mise en valeur des ressources humaines. Quatrièmement, on pourrait élaborer des mesures destinées à promouvoir le développement social et économique des pays les moins avancés. Enfin, une section particulière serait consacrée au rôle que les organes et organismes des Nations Unies peuvent jouer en ce qui concerne la réalisation de la stratégie. Celle-ci pourrait également prévoir des procédures d'examen de l'état de son application et de sa faculté d'adaptation à l'évolution de la situation internationale.

12. La session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue pour avril 1990, est également appelée à fournir une impulsion à long terme à la coopération économique internationale en vue du développement économique et social et complète bien les préparatifs d'une stratégie internationale du développement. Les résultats de l'une pourront avoir des effets favorables sur les travaux se rapportant à l'autre.

13. M. AGUBUZU (Nigéria) espère tout d'abord qu'un texte sera adopté sur les grandes lignes de la stratégie internationale du développement avant la prochaine session du Comité spécial plénier et que le Président du Comité, dont il loue l'expérience et le talent, favorisera l'atmosphère de coopération indispensable à l'élaboration de cette stratégie.

(M. Agubuzu, Nigéria)

14. Le représentant du Nigéria dégage ensuite les principales leçons pouvant être tirées de l'évolution de l'économie mondiale durant les années 80. Premièrement, une expansion économique rapide dans les pays industrialisés ne se transmet pas forcément aux pays en développement; bien des obstacles s'y opposent. D'où la nécessité d'une action internationale dans les domaines du commerce, des finances et des produits de base, afin de renforcer et d'étendre la croissance des pays développés au monde en développement. Deuxièmement, les rapides progrès techniques ont accéléré la globalisation des échanges, de la production et des transactions financières, mais, faute de politique appropriée, ces progrès risquent d'exacerber les problèmes économiques des pays en développement : d'une part parce que ces pays peuvent voir s'évader, avec l'automatisation, l'avantage comparatif que leur procure une main-d'oeuvre abondante, d'autre part parce qu'ils ne disposent pas d'une main-d'oeuvre qualifiée capable d'utiliser et d'adapter les nouvelles techniques. Un appui international solide et concerté sera donc nécessaire pour aider les pays en développement à réaliser cette adaptation technologique déterminante. Troisièmement, les crises économiques non prévues sont des réalités auxquelles les stratégies internationales du développement doivent pouvoir faire face, car l'adoption préalable de mesures décisives peut permettre d'en éviter le coût. La prochaine stratégie devra donc être assez souple pour répondre à des crises tout en s'attaquant énergiquement aux problèmes de développement prévus pour la décennie. Certains de ces problèmes seront hérités de la décennie précédente, et le plus important à régler sera celui qui consiste à relancer la croissance dans les pays et régions qui ont connu déclin ou stagnation dans les années 80. L'Afrique sera un test à cet égard pour la coopération. Les perspectives s'annoncent sombres car, d'après les prévisions, l'environnement économique international restera dur. Aussi un appui international vigoureux dans les domaines de la dette et des produits de base et en matière d'APD serait-il indispensable aux pays africains.

15. Enfin, la délégation nigériane estime que des objectifs quantitatifs soigneusement choisis peuvent contribuer à l'évaluation des progrès de la stratégie, comme c'est le cas du ratio APD/PNB. Il serait utile de fixer aussi des objectifs qui permettent d'obtenir des ratios du service de la dette compatibles avec la croissance. Elle est convaincue qu'en oeuvrant de façon concertée et créative et en tirant les leçons de l'expérience des années 80, on peut faire des années 90 une décennie bien meilleure que la précédente.

16. M. DJOGLAF (Algérie) constate que, grâce aux travaux du Comité spécial plénier qui ont permis de rassembler les bonnes volontés, le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement est bien lancé. L'élaboration de cette stratégie est incontournable pour cinq raisons essentielles. L'humanité, déchirée comme elle l'est en extrêmes, ne peut sans risque d'instabilité pour tous franchir le cap du XXI^e siècle. Avec la marginalisation croissante des pays du Sud dans les échanges internationaux, des continents entiers risquent de se trouver exclus du progrès économique et social, ce qui pourrait remettre en cause le dynamisme économique de la minorité. Tant que la pauvreté absolue, cause première de la dégradation de l'environnement, n'aura pas été éliminée, les tentatives locales faites pour assainir l'environnement seront par ailleurs vouées à l'échec. Une vision internationale à long terme et un

(M. Djoqlaf, Algérie)

cadre de référence pour la coopération économique multilatérale sont d'autre part nécessaires pour sortir de nombreux pays en développement du chaos économique. Enfin, si l'ONU veut remplir efficacement son mandat, elle ne peut continuer à en ignorer le volet économique.

17. La nouvelle stratégie internationale du développement devra être le plan international d'urgence qui s'impose si l'on veut mettre fin à la plus longue période de récession économique que les pays en développement ont connue depuis leur indépendance. Au-delà de l'assistance, c'est la relance du développement économique de ces pays qui devra constituer son objectif central. Pour être crédible, la stratégie devra contribuer à régler durablement la crise de la dette au moyen de réductions substantielles et généralisées et rétablir la positivité des flux financiers Nord-Sud de façon que l'emprunt extérieur redevienne un facteur de développement.

18. L'ajustement structurel interne des plus pauvres, bien que nécessaire, ne saurait être un substitut ou un préalable à l'indispensable ajustement de l'environnement économique international. Le cadre de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques proposé par les pays africains participe de la même exigence. Contrairement à la précédente, la nouvelle décennie doit faire triompher, contre la pauvreté, la relance du développement.

19. M. SOOMA (Tunisie) souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77. Il fait observer que les réunions tenues récemment par les pays en développement et les pays développés ont fait ressortir, d'un côté comme de l'autre, la nécessité de créer, grâce à un véritable dialogue, un environnement économique international dynamique, favorable à un développement harmonieux et durable et à une croissance généralisée. L'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement, en tant que cadre concerté de coopération multilatérale pour le développement, est une excellente occasion de manifester cette volonté d'agir collectivement.

20. L'échec de la stratégie précédente tenant principalement au non-respect de certains engagements pris par les pays développés, il faudra veiller en particulier à s'assurer du respect effectif des engagements politiques qui seront pris pour la prochaine décennie et de la mise en oeuvre des mesures qui seront adoptées par consensus. La nouvelle stratégie, dont la relance de la dynamique du développement dans toutes ses dimensions devrait constituer le fil conducteur, devra tirer avantage des grands changements intervenus, notamment dans le domaine politique, en vue de les consolider par des politiques cohérentes et des mesures de coopération économique multilatérale visant des objectifs précis. Elle devra susciter un nouvel engagement en faveur du développement en tant qu'objectif d'intérêt commun et en tant que responsabilité collective. Il faudra assurer une véritable participation des pays en développement à la gestion de l'interdépendance de l'économie mondiale, en tenant suffisamment compte de leurs intérêts légitimes et en comprenant que leurs difficultés tiennent en fait aux grands déséquilibres structurels de l'économie mondiale.

(M. Sooma, Tunisie)

21. En conclusion, la délégation tunisienne dit qu'il faudra aussi prendre en considération, dans le cadre de la nouvelle stratégie, l'existence de l'Union du Maghreb arabe (UMA), association économique régionale récemment constituée par l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, et espère que les relations entre l'UMA et le marché unique européen seront des relations de coopération exemplaires.

22. M. BUDRUDDIN (Pakistan) souligne que la stratégie internationale du développement répond à un besoin impérieux. En premier lieu, elle servira de cadre aux mesures que la communauté internationale prendra pour réactiver et accélérer la croissance et le développement de l'économie mondiale, en particulier dans les pays en développement. Depuis l'adoption de la précédente stratégie, de nouveaux problèmes sont apparus, qu'il importe de résoudre dans les meilleurs délais, mais les anciens problèmes n'ont pas disparu pour autant. Une pauvreté massive continue à régner dans la plupart des sociétés en développement et même les pays en développement qui ont enregistré une certaine croissance ces dernières années n'ont pas pu, en dépit d'efforts acharnés, offrir un niveau de vie acceptable et digne à d'importantes parties de leur population. En deuxième lieu, une stratégie permettra au Secrétariat de disposer de directives pour concevoir une perspective à long terme de ses programmes et de ses projets. En l'absence de telles orientations, le mécanisme de coopération internationale fonctionnerait dans le vide.

23. Il est décevant que le Comité spécial plénier n'ait pas pu convenir des grandes lignes et de la structure de la stratégie. Il est essentiel de parvenir à un accord sur ces questions pendant la session en cours de l'Assemblée générale, et que toutes les parties fassent preuve de la souplesse voulue de sorte que le Comité spécial plénier puisse utiliser le temps qui lui reste pour négocier le fond même de la stratégie.

24. M. YENEL (Turquie) dit que les deux sessions du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement ne sont pas allées aussi loin qu'on aurait pu le souhaiter, et que le Comité devra donc aborder, en janvier 1990, les questions de fond. Pour la Turquie, la stratégie du développement doit être un ensemble de directives générales pour les politiques socio-économiques et pour la coopération internationale. La stratégie doit donc examiner l'applicabilité au processus de développement des enseignements du passé, sans toutefois donner à celui-ci trop de poids. Comme les grands centres de l'activité économique internationale se déplacent, et que les structures ne sont pas rigides, la stratégie doit être souple et novatrice. Elle ne devra pas donner une trop large place aux objectifs chiffrés, qui, dans le passé, se sont révélés hors d'atteinte. Le réalisme consisterait au contraire à déterminer l'étendue réelle de l'engagement politique de la communauté internationale en faveur des politiques convenues. Les responsabilités variées des nations doivent figurer de façon équilibrée dans la stratégie : il ne faut pas négliger en particulier l'importance des politiques nationales et de leurs répercussions, compte tenu de l'interdépendance des nations et des divers aspects de l'économie mondiale. Or, cet aspect manque dans l'esquisse de la stratégie que le Comité a étudiée. Les stratégies précédentes se

(M. YeneI, Turquie)

sont déroulées dans le contexte d'une économie internationale imprévisible, et les événements ne se sont pas conformés à l'attente des grands instituts de prévision. Pourtant, la notion de projection reste nécessaire car, si les principaux thèmes, aujourd'hui, sont la croissance, le développement humain, la pauvreté et l'environnement, il n'en sera peut-être pas toujours ainsi. Face au changement, la stratégie doit donc être assez souple et comporter un mécanisme permettant son propre examen. C'est grâce à ce mécanisme de contrôle que la stratégie pourra rester vivante et pourra mieux répondre aux besoins du moment.

25. Mme de WHIST (Equateur) dit que la question à l'examen a à la fois un passé et un avenir : un passé, en raison de la très grande diversité des problèmes auxquels chaque Etat Membre a été confronté au cours des 30 dernières années, depuis que l'Organisation des Nations Unies a lancé le processus de recherche d'un développement harmonieux et stable pour chaque pays; un avenir, car la prochaine décennie aura, sans conteste, une grande responsabilité devant l'histoire. Or, les résultats ne sont pas encourageants et les problèmes structurels et conjoncturels se sont aggravés, au point qu'ils constituent désormais une grave menace pour la paix, la démocratie, la liberté et les légitimes aspirations de tous les Etats.

26. La préparation et l'application de la stratégie internationale du développement doivent tenir compte de l'expérience passée et se fonder sur deux éléments : le premier est qu'il faut viser une croissance économique et un développement social au sens large, à la fois qualitatif et quantitatif, en tenant compte de critères écologiques; il faut pour cela une volonté politique de tous les Etats Membres et une volonté pratique de l'Organisation des Nations Unies et des organismes du système. Les instances de décision politique doivent donc bien prendre la mesure des interactions des relations sociales, économiques, technologiques et écologiques, et la conception théorique et les formules et résolutions à adopter doivent être assez souples pour s'adapter aux besoins propres des Etats Membres et à l'évolution de la situation internationale. Il est indispensable d'envisager un mécanisme de suivi et d'évaluation qui permette, tous les trois ans environ, de définir les succès obtenus et de corriger les erreurs éventuelles.

27. Le second élément concerne les questions qui relèvent de la compétence des Etats Membres, d'une part, et de l'ONU, de l'autre. Nombre de problèmes urgents ne sont pas encore résolus après trois décennies du développement; en dépit des prouesses de la science, 1 milliard de personnes souffrent encore de la faim. Ces problèmes concernent notamment l'évolution technologique rapide, le changement constant des comportements, des structures de production, de la consommation, du commerce des produits primaires, des biens et des services, l'instabilité et la globalisation des marchés financiers, le transfert incessant et inégal des ressources financières, la dette extérieure et son incidence négative sur le développement, les problèmes alimentaires et agricoles, étroitement liés à la qualité et à l'état du sol, la désertification et la sécheresse, divers autres problèmes écologiques, l'extrême pauvreté et les problèmes de l'énergie. A cela il faut ajouter l'aggravation extraordinaire de problèmes déjà anciens comme le fait de laisser les ressources humaines à l'abandon, ou les atteintes portées à

(Mme de Whist, Equateur)

l'environnement, au moment où on comprend sa fragilité et sa finitude. La quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait être l'occasion d'assurer solidement les bases sur lesquelles s'établiront les éléments nécessaires à l'avènement d'un véritable processus de développement.

28. La représentante de l'Equateur conclut en regrettant que le nom de son pays ne figure pas sur les listes des Etats représentés qui figurent aux pages 5 et 9 du document A/44/41.

29. M. KAGAMI (Japon) est d'avis que la stratégie doit être formulée de façon à emporter l'adhésion de tous les Etats Membres, en développement ou développés, selon le principe du consensus et avec la pleine participation de l'ensemble du système des Nations Unies. Faute de consensus en effet, la stratégie ne recevrait pas l'impulsion politique nécessaire, ne serait pas l'ensemble de directives qu'appelle la coopération économique internationale pour le développement au cours des années 90, et resterait donc lettre morte, sans effet réel sur le développement. La stratégie doit de ce fait être avant tout réaliste.

30. Le Comité spécial plénier a pu dégager une certaine convergence de vues sur une esquisse générale et sur la formulation des priorités; il a pu recenser certains points essentiels pour les pays en développement, comme l'accélération de la croissance en tant que condition nécessaire, sinon suffisante, du développement, la question de la mise en valeur des ressources humaines, l'élimination de la pauvreté et la question du développement durable, notamment celle des rapports entre environnement et population. Un accord général s'est fait aussi sur l'idée que la stratégie ne doit aborder qu'un petit nombre de points importants. Il ne faudra pas, cette fois-ci, tenter d'examiner toutes les questions de développement.

31. Les négociations qui auront lieu au cours de la prochaine session du Comité plénier en janvier 1990 devront tenir compte du fait qu'un échange de vues sur l'esquisse de la stratégie n'est plus nécessaire, chaque groupe de pays ayant exposé sa position et connaissant celle des autres. Au cours de la session en cours de l'Assemblée, il faudra se mettre d'accord sur l'esquisse de stratégie de façon à faciliter la préparation de la réunion de janvier 1990. La délégation japonaise est disposée à rechercher pareil accord dès maintenant, avec d'autres délégations. Les négociations ont atteint une phase où la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies est plus importante que jamais. L'équipe spéciale du CAC sur les objectifs du développement à long terme a présenté un rapport très utile, et le Comité de la planification du développement a fait de même, mais on devra tirer parti des travaux et des programmes des organisations du système dans leur domaine de compétence propre, et le Comité spécial plénier devra prendre leur contribution en compte, étant donné que certains de leurs organes ont énoncé des objectifs précis pour la décennie qui vient. Dans ce travail de synthèse, le CAC a un rôle important à jouer, les thèmes prioritaires ayant déjà été recensés; le Comité spécial plénier devrait disposer à sa session de janvier d'un document du CAC faisant la synthèse des contributions des organismes des Nations Unies. Enfin, il est à espérer que la préparation de la stratégie internationale du développement facilitera un dialogue constructif entre les pays

(M. Kagami, Japon)

en développement et les pays développés, les uns et les autres devant bien prendre la mesure de leurs responsabilités. Il faudrait également réfléchir au rôle des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

32. Mlle POIRET (France), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que la deuxième session du Comité spécial plénier a été l'occasion d'un échange de vues approfondi qui a eu des effets positifs. La Communauté souhaite que, durant la session en cours de l'Assemblée générale, des négociations puissent se tenir pour définir la structure du document qui exprimera la future stratégie, de façon que le Comité plénier puisse se consacrer en janvier aux questions de substance. Les idées-forces du long document présenté en septembre 1989 par la Communauté, qui concernent notamment l'objectif de la stratégie, le développement soutenable par la reprise ou la poursuite d'une croissance durable, la souplesse nécessaire pour s'adapter pendant une longue décennie aux conditions changeantes de l'économie mondiale et à la diversité des situations dans les pays en développement, semblent des vues de plus en plus largement partagées. La cohérence qui doit s'établir entre les responsabilités de la communauté internationale et les politiques nationales doit être davantage soulignée, afin que chacun en comprenne et en ressente la nécessité pour la réussite même de la stratégie. La Communauté compte beaucoup sur la session extraordinaire de l'Assemblée pour élaborer le préambule de la stratégie, car elle doit en effet faire le bilan des grandes transformations de l'économie mondiale et ouvrir la voie à une nouvelle étape de la coopération. L'accélération de la croissance suppose la solution des problèmes du court terme. Mais certaines questions appelant un effort durable ne peuvent être éludées : c'est le cas de la consolidation des institutions politiques et administratives par le renforcement de la participation démocratique des populations à la vie politique, économique et sociale, par la rationalisation du fonctionnement de ces institutions et par la mise en valeur des ressources humaines. Cette dernière doit prendre son appui sur une politique de la population qui assure, dans le respect des traditions nationales, une plus grande maîtrise de son évolution et qui n'entrave pas la croissance générale ni ne contribue à des phénomènes de paupérisation de certaines couches de la société; le Forum sur la population, qui doit se tenir à Amsterdam en novembre, approfondira ces questions. La mise en valeur des ressources humaines suppose une action vigoureuse en matière de formation, adaptée aux besoins du pays, ainsi que la poursuite des efforts de promotion de la femme et d'amélioration de l'état sanitaire général. La stratégie de développement doit comporter des priorités spécifiques au bénéfice de groupes sociaux démunis et vulnérables, pour relever le défi de la grande pauvreté et de la faim. La question de la protection de l'environnement conditionne le devenir de l'humanité et unit les pays dans une responsabilité partagée, dans laquelle les pays développés se reconnaissent une responsabilité particulière. Les Etats de la Communauté européenne comptent beaucoup sur la conférence de 1992 pour contribuer à définir des politiques en la matière. La communauté internationale doit prêter spécialement attention aux pays les plus démunis qui, en raison de leurs handicaps, ne peuvent se développer sans un effort spécifique de leurs partenaires industrialisés ou simplement plus avancés dans leur développement. La stratégie devra donc tenir compte de la préparation et des résultats de la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés. Elle devra

(Mlle Poiret, France)

également tenter d'améliorer les flux financiers tant nationaux qu'internationaux qui sont à la base du développement. Il faut orienter l'épargne privée vers l'investissement local et résorber certains grands déséquilibres dans les pays développés. Une plus grande ouverture des économies en ce qui concerne le commerce et l'investissement serait un facteur important de développement. Les pays en développement auront encore besoin, dans la décennie prochaine, d'un appoint substantiel d'aide : l'objectif consistant à porter le montant global de l'aide publique au développement à 0,7 % du PNB des donateurs demeure donc toujours valide. Enfin, la stratégie doit faire sa juste place à la contribution des organes des Nations Unies, qui devront établir ou adapter leur stratégie propre en fonction de celle qui se sera retenue pour la quatrième Décennie du développement.

33. U AYE LWIN (Myanmar) fait observer que, pour les pays en développement, la décennie écoulée est une "décennie perdue". Il est donc plus urgent que jamais de relancer le développement économique. La majorité des pays en développement, et en particulier les moins avancés, se trouvent dans une situation plus précaire encore qu'au début de la décennie. La convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale est donc bienvenue. Elle sera l'occasion d'un dialogue constructif qui offrira d'utiles directives. La stratégie internationale du développement devra comporter un ensemble d'objectifs réalistes et essentiels et traiter des questions négligées dans les stratégies précédentes, comme le problème de la dette extérieure, le commerce international, l'élimination de la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines. L'endettement reste le principal obstacle au développement et, si la question de la dette n'est pas résolue, il sera pratiquement impossible d'assurer le développement économique et le progrès social. Or, avec le transfert net de ressources vers les pays développés, on se trouve devant un véritable "plan Marshall à rebours". Les pays en développement, qui, le plus souvent, sont des exportateurs de produits primaires, continuent d'être fortement tributaires des recettes d'exportation de ces produits, dont il est impératif de stabiliser le marché à des cours assez rémunérateurs. Il est essentiel que ces pays aient également un libre accès au marché des pays développés et, donc, que la tendance croissante au protectionnisme soit enrayée. Les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont souscrits à Punta del Este et à Montréal en matière de statu quo et de démantèlement des obstacles au commerce. En dépit de la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés au début de la décennie, la situation socio-économique d'ensemble de ces pays s'est encore dégradée et reste extrêmement précaire. La stratégie devra faire une large place à leurs difficultés propres. Les deux sessions du Comité spécial plénier n'ont pas encore permis d'aborder les questions de fond, et notamment de se mettre d'accord sur une esquisse et sur la structure de la stratégie, et les sessions prochaines doivent donc être plus fructueuses. L'accord auquel sont parvenus le Groupe des 77 et la Communauté européenne doit être consolidé et recevoir l'appui qu'il mérite, avec le concours actif de tous les pays.

34. M. KIRDAR (Directeur de la Division des relations extérieures du Programme des Nations Unies pour le développement) rappelle que l'utilité d'une nouvelle stratégie internationale du développement dépendra de la mesure dans laquelle elle différera des précédentes et de sa pertinence dans la conjoncture mondiale

(M. Kirdar)

actuelle. Plusieurs arguments de poids militent en faveur d'une nouvelle stratégie. En premier lieu, les incidences des politiques économiques orientées vers la croissance adoptées par les pays industrialisés sont plus importantes que jamais. En deuxième lieu, la formulation d'une nouvelle stratégie pourrait offrir l'occasion de repenser le rôle du système multilatéral pour le développement pendant les années 90. En troisième lieu, l'élaboration d'une stratégie pourrait permettre d'adopter une optique à plus long terme, indispensable pour se préparer comme il convient à la croissance démographique, aux nouvelles techniques et aux nouveaux risques pour la survie humaine.

35. Il serait peut-être préférable que la nouvelle stratégie prévoie des mesures de politique générale portant sur des domaines plus restreints. A ce propos, l'intervenant invite les membres de la Deuxième Commission et le Comité spécial plénier à s'interroger sur le fait de savoir si la question de la mise en valeur des ressources humaines a été traitée comme il convient dans les précédentes stratégies et à se demander si les approches adoptées pendant les années 70 afin de satisfaire les besoins fondamentaux et d'atténuer la pauvreté devraient constituer le cadre de la stratégie du développement pour l'an 2000 ou s'il ne faudrait pas plutôt formuler des politiques davantage orientées vers l'avenir, qui reconnaissent que la valorisation des ressources humaines est l'objectif essentiel du développement économique en même temps qu'elle est vitale pour la reprise d'une croissance soutenue et équilibrée.

36. La valorisation des ressources humaines, envisagée du point de vue de la protection sociale pendant les années 50, considérée comme un facteur résiduel pendant les années 60, mise au nombre des objectifs à atteindre pour atténuer la pauvreté durant les années 70, a été négligée pendant les années 80. On a souvent dit que l'épanouissement de l'homme est le principal objectif du développement. Malheureusement, on continue à considérer la valorisation des ressources humaines comme un problème secondaire et non pas comme le principal facteur de la croissance économique. Pendant les années 80, les problèmes de la dette et des échanges commerciaux, de la récession et de l'ajustement ont absorbé beaucoup de temps et de ressources. Les mesures d'ajustement ont été prises à des coûts humains extrêmement élevés. C'est la valorisation des ressources humaines qui a le plus souffert de la plupart des politiques de stabilisation. En effet, depuis le début de la présente décennie, la part des dépenses publiques en matière d'éducation et de santé a diminué de plus de 40 % dans la plupart des pays à faible revenu. Ces coupes budgétaires, effectuées à un coût humain considérable, bien loin d'entraîner la croissance escomptée, ont créé des problèmes à plus long terme moins évidents en hypothéquant la valorisation des ressources humaines et en entraînant une baisse de productivité. Aujourd'hui, dans le monde en développement, plus d'un enfant sur cinq ne peut pas aller à l'école primaire, en raison de l'amputation des dépenses sociales.

37. Le PNUD a inlassablement préconisé qu'une plus large place soit faite à l'important aspect du développement qu'est la valorisation des ressources humaines, non seulement dans le contexte de la solidarité et de l'équilibre social mais aussi dans un contexte purement économique. En effet, l'économie mondiale est au seuil d'un nouvel âge. D'ici à l'an 2000, la valorisation des ressources humaines

(M. Kirdar)

revêtra une importance accrue, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. La compétitivité, la productivité, une main-d'oeuvre qualifiée, les capacités de gestion deviendront les facteurs essentiels de la croissance économique. L'accroissement de la production mondiale sera attribuable en majeure partie non à l'augmentation du capital mais à des améliorations des compétences humaines. D'ores et déjà, le secteur des services représente près de 70 % du PNB et des possibilités d'emploi dans les pays industrialisés. Aux Etats-Unis, l'emploi dans ce secteur a triplé en 20 ans. Les fossés qui se creusent de plus en plus entre le Nord et le Sud sur le plan du PNB, des échanges commerciaux et de la technique doivent certes être comblés, mais il faudrait aussi s'attacher à empêcher qu'un gouffre encore plus profond n'apparaisse sur le plan des capacités humaines.

38. L'évolution démographique fait elle aussi problème. La population des pays développés vieillit, alors même qu'il faudra créer au moins 700 millions de nouveaux emplois d'ici à l'an 2000 dans le monde en développement - c'est-à-dire autant qu'il en existe actuellement dans les pays industrialisés - pour accueillir les nouveaux arrivés sur le marché du travail. Si l'on ne prend pas des mesures en ce sens, le monde en développement connaîtra probablement des troubles sociaux analogues à ceux survenus dans les années 60 dans les pays développés, en raison des frustrations des jeunes et de leur crainte de se voir au chômage.

39. Il est indispensable d'adopter une nouvelle optique du développement, de concevoir le développement comme un processus durable qui permette d'accroître les compétences, la créativité et les initiatives des populations et qui cherche à mobiliser toutes les ressources disponibles, aussi bien matérielles qu'humaines. Un développement véritable signifie qu'il faudra libérer l'énergie humaine et faire en sorte que la population puisse pleinement contribuer à son propre épanouissement et au développement autonome des collectivités.

40. Mlle ARMSTRONG (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, déclare que l'on peut être raisonnablement satisfait des progrès réalisés à la Deuxième Commission et au Comité spécial plénier s'agissant de la stratégie internationale du développement. Les débats du Comité spécial plénier ont été positifs et conciliants; toutes les parties ont fait preuve de souplesse et se sont montrées ouvertes à de nouvelles approches. Les délégations ont été de plus en plus nombreuses à présenter des idées sur le contenu et la structure de la stratégie. On semble de plus en plus s'accorder à reconnaître que la stratégie devrait être axée sur plusieurs thèmes prioritaires, en particulier l'accélération de la croissance et du développement, la valorisation des ressources humaines, la lutte contre la pauvreté extrême et les problèmes écologiques. Elle devrait viser essentiellement le développement des pays en développement et pourrait être intégrée dans tout cadre plus large de coopération technique qui pourrait être élaboré à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

41. Certains éléments sont néanmoins décevants. En particulier, on ne s'est pas suffisamment attaché, lors de la deuxième session du Comité spécial plénier, à parvenir à un accord sur la structure de la stratégie. Il est regrettable que le document officiel, préparé dans cet objectif par le Groupe des 77 et les pays de

(Mlle Armstrong, Canada)

la CEE, n'ait pas été joint en appendice au rapport du Comité spécial, comme on l'avait décidé au cours des consultations officieuses. Il importe de faire preuve de réalisme quant au plan général de la stratégie. Le Comité spécial ne débattait en fait que d'un cadre comportant diverses rubriques. La tâche la plus ardue sera de définir le contenu de ces rubriques; le plan général est néanmoins important car il constitue une indication quant à l'approche fondamentale suivie pour la stratégie. Le plan général préparé par le Groupe des 77 et les pays de la CEE concrétise raisonnablement les souhaits de la plupart des délégations, à savoir que la stratégie doit être axée sur des thèmes prioritaires. L'accélération de la croissance doit être la priorité absolue, et l'adoption de politiques économiques rationnelles constitue un facteur décisif à cet égard. Ces politiques nationales doivent être renforcées par un environnement international favorable. Il importe que ces priorités soient prises en compte comme il convient dans le plan général. Par ailleurs, la résolution 1989/90 sur l'incorporation des facteurs démographiques à la stratégie internationale du développement, adoptée par consensus par le Conseil économique et social, indique la marche à suivre pour résoudre le problème du traitement des questions de population dans le plan général.

42. Les délégations australienne, canadienne et néo-zélandaise sont disposées à collaborer avec les autres délégations pour mener à bien, pendant la session en cours de l'Assemblée générale, la tâche laissée en suspens par le Comité spécial plénier, ce qui permettrait à ce dernier de se consacrer exclusivement aux questions de fond lors de sa prochaine session.

La séance est levée à 13 h 5.